

Elections Asma 2019 : démocratie, indépendance et solidarité, des valeurs à défendre

[Dernière mise à jour : 15 janvier 2019.]

Les conseils d'administration et les bureaux des Asma départementales vont être renouvelés. Vous pouvez voter à l'urne dans vos services ou par correspondance pour les retraités. Les dates sont différentes selon les cas :

- départements de métropole, sauf Paris et petite couronne : 29 janvier 2019 ;
- départements ultramarins : 5 février 2019 ;
- Paris et départements de petite couronne : 75, 92, 93, 94 et 95 (Asma-RP) : 7 février 2019.

Depuis 1985, les organisations syndicales du ministère de l'Agriculture ont construit l'Asma sur le modèle des comités d'entreprise. Il s'agissait de doter le ministère d'une structure solide gérée et administrée par les personnels et leurs représentants. L'Asma a été créée sur des principes de gestion collective démocratique, d'autonomie et de transparence pour faire mieux vivre la solidarité en direction

de tous les agents.

Depuis plus de trente années, ce modèle original que nous envient d'autres ministères a su perdurer et les syndicats ont opéré les choix responsables pour maintenir le sens de l'engagement de l'Asma auprès des agents et leur famille. La CFDT, qui s'est pleinement investie dans l'Asma dès sa création, continue à penser que ce modèle reste pertinent dans le paysage complexe des actions sociales ministérielles. Aujourd'hui, ce sont plus de six millions d'euros que gère l'Asma à travers ses nombreuses offres. Au niveau départemental comme au niveau national, elle favorise le lien social par des activités de proximité subventionnées.

La CFDT appelle les électeurs du ministère à se mobiliser en allant prochainement voter.

Pour en savoir plus sur l'Asma : www.asma-nationale.fr